

N° 8333⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

modifiant la loi modifiée du 11 août 2006 relative à la lutte anti-tabac et transposant la directive 2022/2100/UE de la Commission du 29 juin 2022 modifiant la directive 2014/40/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le retrait de certaines exemptions pour les produits du tabac chauffés

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DU COLLEGE MEDICAL

DEPECHE DU PRESIDENT DU COLLEGE MEDICAL A LA MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE SOCIALE

(12.6.2024)

Madame la Ministre,

Dans le prolongement de son avis précédent, le Collège médical prend connaissance des amendements gouvernementaux proposés au projet mentionné.

Ces amendements visent, d'une part, à tenir compte des observations émises par le Conseil d'État dans son avis du 29 mars 2024 par rapport au projet initial, et d'autre part, à réglementer la commercialisation des sachets de nicotine.

Étant donné les risques que ces sachets posent pour la santé, il est envisagé de les soumettre à des obligations similaires à celles des produits du tabac, notamment en matière d'étiquetage et de notifications.

Les interdictions en matière de publicité, de vente aux mineurs, de distribution gratuite et de vente à distance sont également concernées.

Ces amendements, qui visent également à améliorer la lisibilité des textes et à assurer une meilleure sécurité juridique, rencontrent l'adhésion du Collège médical.

Le Collège médical vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de sa parfaite considération.

Pour le Collège médical,

Le Secrétaire,
Dr David HECK

Le Président,
Dr Robert WAGENER

